

deux années, il est proposé d'admettre le principe de marchés distincts; l'un pour l'année en cours, 15 septembre 31 Décembre, l'autre pour 1960 du 1^{er} Janvier au grande vacances.

Les directeurs de cantines ont été invités à faire connaître les noms des fournisseurs choisis et l'importance des commandes prévues;

Le Conseil Municipal

"En les renseignements recueillis auprès des responsables des cantines

"en les comptes d'exploitation des cantines pour l'année 1958/1959

decide

d'autoriser M. le Maire à passer les marchés suivants en vue de la fourniture de denrées pour les cantines scolaires jusqu'à la fin de l'année 1959.

- Cornardeau, beurre, fromage, lait, Rue Félix Loti à Royan.	1.500.000
- Etabl st Bruchet et Cie, épicerie à Saujon.	800.000
- Etabl st Sica - fruits et légumes à Royan	750.000
- Roy Marcel, fruits primaires à Royan	1.250.000
- Martin, charcutier à St Just	800.000

que la dépense sera mandatée chap. XVI, art. 30, cantines scolaires; achat de denrées alimentaires.

que de nouveaux marchés à compter du 1^{er} Janvier 1960 jusqu'à la fin de l'année scolaire, seront passés avec:

Cornardeau, beurre, œufs, fromages, rue F. Loti	2.000.000
Etabl st Bruchet et Cie, épicerie à Saujon	1.000.000
St Sica - fruits légumes à Royan	750.000
Roy Marcel, fruits primaires à Royan	1.000.000
Martin, charcutier à St Just	1.200.000

et les dépenses mandatées sur le chapitre correspondant du budget 1960.

Approuvé à l'unanimité

Le conseil municipal demande que l'an prochain la commission du commerce étudie les prix proposés et que pour des prix légèrement supérieurs la priorité soit donnée au commerce local.

2/ Fourniture de combustibles aux bâtiments communaux - M. Rochederat rapporteur.

Le conseil Municipal

"En l'appel d'offres auquel il a été procédé

"en le procès-verbal d'ouverture des lots établi le 8 octobre et les propositions de la commission du 14 octobre 1959

Considerant que la maison Blanchier, cours de l'Europe offre les prix les plus avantageux en ce qui concerne les boulets charentais, les Etablst G. Barrot et fils en ce qui concerne les grains cinay et l'anthraïte et la maison Tergay offre les meilleures conditions, compte tenu du versement de la taxe locale à Royan pour la fourniture de fuel oil

SPle

approuve

59